



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Commission administrative de FO ESR des 14 et 15 novembre 2013

Résolution

Un véritable massacre est en cours dans la bande de Gaza. Comme toujours, les premières victimes sont les travailleurs et leurs familles, en l'occurrence, particulièrement leurs enfants. Comme syndicat ouvrier, dans nos traditions de solidarité internationales, nous ne pouvons être indifférents à ces plus de 11 000 morts, tués par une armée dotée des équipements les plus modernes, fournis notamment par la France. Avec la confédération, FO ESR « *apporte son soutien aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent* » et appelle à « *l'arrêt des bombardements, au cessez-le-feu immédiat et à l'application du droit humanitaire international* » ; avec la FNEC FP-FO, FO ESR « *rejette toute forme de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme* » et réclame « *Cessez-le-feu immédiat ! Arrêt des bombardements et des déplacements forcés de population ! Levée immédiate du blocus de Gaza !* » et nous exprimons « *notre solidarité à l'égard de la population, des travailleurs palestiniens et israéliens, et de leurs syndicats* ». Nous appelons tous nos syndicats départementaux à souscrire les appels aux manifestations de solidarité avec la population de Gaza et à être présents dans ces manifestations, pour la paix, pour le cessez-le-feu immédiat, pour la fin du blocus et la fin des bombardements sur Gaza. Nous rappelons que le syndicalisme FO s'est construit dans une tradition de solidarité internationale contre la guerre ; nous proclamons notre solidarité avec les travailleurs palestiniens en Israël licenciés et emprisonnés puis expulsés dans la bande de Gaza, sous les bombes.

Cette solidarité commence par notre propre travail syndical en France. Nous nous félicitons que la FNEC FP-FO ait décidé de ne pas participer à la manifestation d'union nationale organisée par le gouvernement dimanche 12 novembre. L'anti-sémitisme, comme le racisme et la xénophobie, n'a pas sa place dans le mouvement ouvrier ; mais il est impossible pour nous de se battre contre lui avec ceux qui dépouillent les services publics (hôpitaux, écoles, etc.) pour dégager 413 milliards d'euros pour la guerre, qui votent des lois pour expulser les travailleurs immigrés, qui cassent tous les mécanismes de protection sociale qui assurent, en France, l'égalité de tous les travailleurs : retraites, sécurité sociale, chômage... La CA dénonce à ce propos l'utilisation du 49.3 (pour la 17^e fois) pour imposer les projets de lois budgétaires. La CA dénonce un budget d'austérité qui tourne le dos aux besoins de la population en termes de santé, d'accès aux soins, de développement du service public hospitalier, alors que sa situation nécessiterait un plan d'investissement massif.

FO ne trouve pas non plus sa place dans des manifestations aux côtés d'un gouvernement qui tire prétexte de la situation pour tenter de museler, dans les Universités et la Recherche, travailleurs et étudiants. La lettre envoyée par Mme Retailleau à tous les Présidents d'Université, leur demandant de surveiller les propos qui seraient tenus dans leurs établissements, est une atteinte générale à la liberté d'expression, mais aussi une atteinte plus particulière aux franchises universitaires, et à la liberté particulière reconnue aux enseignants du supérieur dans leur expression. Cette liberté est à la fois constitutive de l'Université, et indispensable à un enseignement de haut niveau et à la recherche. La lettre de la Ministre est aussi une nouvelle étape dans la tentative de mettre l'ensemble des personnels des Universités sous la coupe des présidents, chargés maintenant de la police de l'expression sur les campus. Nous demandons le retrait de cette lettre.

De même, nous dénonçons toute tentative de museler l'expression syndicale, comme tente de le faire le président de l'Université Savoie Mont-Blanc en définissant les documents qui seraient selon lui de « nature » syndicale et ceux qui ne le seraient pas et en subordonnant l'accès aux listes de diffusion à la signature par les syndicats d'un « engagement » qui serait susceptible de restreindre leur liberté d'expression.

Salaires et pouvoir d'achat

Nous subissons une inflation galopante. Face à cela, la valeur du point d'indice n'augmente pas. Le protocole d'accord adossé à la LPR, que nous n'avons pas signé, prévoit des augmentations de primes, que le

Ministère présente comme un moyen d'augmenter les salaires. Ces primes n'apportent rien pour la retraite des fonctionnaires ; pire, une grande partie est attribuée au bon vouloir des chefs de service et de l'administration. Ces primes sont également utilisées pour tenter (vainement) de dresser les personnels les uns contre les autres : pour décorrélérer la valeur de la prime statutaire attribuée aux enseignants de celle attribuée aux enseignants-chercheurs, le Ministère insiste sur le fait que ce sont des métiers différents. Il n'en reste pas moins que ces primes ont toujours été égales, et que les dissocier, dans ce contexte d'inflation, c'est diminuer encore plus le pouvoir d'achat des enseignants de statuts du second degré affectés dans l'enseignement supérieur. FO ESR continue de soutenir les collègues PRAG et PRCE dans leur revendication d'une prime égale à celle des enseignants-chercheurs. FO ESR dénonce la réduction des possibilités de promotion à la classe exceptionnelle des PRAG, PRCE et assimilés, en raison de la fin des possibilités de promotion spécifiques qui étaient jusque là ouverte par l'existence du vivier 1. Tous les promouvables 2023 doivent le rester en 2024 même s'ils ne rentrent plus dans les nouvelles règles.

Les rééchelonnements divers, les ajustements destinés à garantir que toutes les échelles de la fonction publique commencent au-dessus du SMIC, font que les grilles des catégories C sont tassées à quelques euros du SMIC, que celles de catégorie B commencent à ce niveau. FO ESR revendique le rétablissement d'une véritable progression de carrière pour tous les personnels, et revendique, avec la FGF FO, l'augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu. FO ESR soutient la décision de la FGF-FO de se retirer des pseudo-négociations salariales qui excluent d'aborder la question première de la valeur du point.

Les contractuels ne bénéficient pas de grilles. Certains établissements essaient d'introduire de prétendues grilles, souvent alignées avec celles de la fonction publique, mais avec des échelons encore allongés (24 ans au SMIC pour un ATRF dans plusieurs cas). À partir du moment où ces dispositifs prévoient que les passages d'échelon ne sont pas automatiques, mais subordonnés à l'évaluation du chef de service, ce ne sont pas de vraies grilles, et elles ne résolvent en rien l'arbitraire qui règne dans la carrière des personnels contractuels. La CA de FO ESR invite les syndicats départementaux à être attentifs à cela.

Temps de travail

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 impose dans toute la fonction publique les 1607 heures.

Dans l'ESR un référé de la cour des comptes de 2019 demande l'abrogation de la circulaire ministérielle de 2002 sur les obligations de service des personnels BIATSS et de ce fait, la suppression de 6 jours de congés annuels (2 jours de fractionnement et 4 jours fériés comptabilisés comme du temps de travail effectif.)

Établissement par établissement, les présidents d'Universités tentent d'allonger le temps de travail des BIATSS comme à Montpellier, à Paris Cité ou Troyes. FO ESR défend le maintien des acquis en matière de temps de travail pour les personnels.

La CA de FO ESR invite tous les syndicats départementaux à nous faire remonter toute information sur de telles attaques dans les établissements où ils sont implantés, et à utiliser l'exemple de ce qu'a fait le syndicat FO ESR 34 pour défendre les personnels BIATSS.

Postes et conditions de travail

Cette augmentation du temps de travail vise à compenser, au détriment des conditions de travail des personnels, le manque criant de postes dans les établissements : la charge de travail des personnels explose, l'administration cherche à imposer aux agents des missions qui ne sont pas les leurs. FO ESR revendique que ne soient pas imposées des tâches qui ne relèvent pas de leur grade ou de leur BAP. Même cela ne suffit pas : le service public rendu aux étudiants se dégrade, et ils n'ont souvent aucun interlocuteur pour tenter de résoudre les problèmes qu'ils rencontrent. Certains présidents en tirent prétexte pour essayer de fermer les filières qu'ils estiment « moins rentables », pour réduire les volumes horaires des maquettes, pour essayer d'imposer le distanciel... Dans le même temps, l'accumulation d'années de contre-réformes a fini par dévoyer le rôle de l'Enseignement supérieur. Ce manque de postes tend toutes les relations, et enracine chez les personnels l'impression que tout part à vau l'eau.

Dernièrement, la Ministre annonce le relèvement du plafond d'emplois du réseau des CROUS à hauteur de 110 équivalents temps plein. Pour FO ESR, c'est très insuffisant et même inacceptable tel quel. En effet, la répartition de ces emplois dans les 26 CROUS a été décidée unilatéralement par le CNOUS, sans négociation,

ni vote des instances nationales représentatives des personnels. De plus, l'attribution de ces postes est tributaire des budgets de masse salariale des CROUS : ceux qui pourront payer auront des postes, ceux qui sont en déficit financier n'auront rien, même si les besoins existent, et ils existent partout. Par ailleurs, ces emplois seront inévitablement contractuels, ce qui va encore accroître le chaos statutaire que FO combat dans les CROUS. FO revendique le relèvement du plafond d'emploi dans tous les CROUS, avec les dotations nécessaires.

FO ESR conteste les modifications récemment introduites dans l'organisation des comités de suivi de thèse, leur imposant de se réunir chaque année avec un rôle flou et variable selon les écoles doctorales. Ces sortes de soutenances de thèse annuelles créent, pour les collègues, une surcharge de travail très lourde, et renforce encore le rôle des écoles doctorales et les modes d'organisation locaux.

Nous revendiquons la titularisation sur poste des personnels contractuels. Nous revendiquons le respect du code de la fonction publique, et donc celui des catégories, des BAP, des disciplines. Nous revendiquons l'ouverture de concours internes et une augmentation pérenne et significative des possibilités de promotions par liste d'aptitude, permettant une véritable progression de carrière, au contraire de l'arbitraire du repyramidage proposé par le Ministère.

Nous revendiquons, partout, et à tous les niveaux, une hausse massive des ouvertures de postes statutaires, et l'embauche de milliers de personnels de toutes les catégories.

Jeux olympiques

Les CROUS sont un service à destination des étudiants. Au prétexte des jeux olympiques de 2024, c'est un changement radical que le Ministère essaie d'imposer. Au nom d'un prétendu bon sens, il propose en effet que les logements étudiants soient utilisés l'été prochain par les personnels de l'Etat déployés en Région parisienne, quitte à expulser et reloger les étudiants qui continuent d'utiliser ces logements durant l'été. C'est contraire au rôle des CROUS, et c'est une attaque contre les statuts de leurs personnels. Qu'est-ce que cela signifie pour leurs congés, leurs salaires ? Quid de la restauration, du volontariat ? Pas de réponse pour l'instant, ni du Ministère, ni des CROUS, à ces questions.

Au nom de circonstances exceptionnelles, ici, les JO, on tente de faire des CROUS des logements à disposition de l'Etat, qu'il peut attribuer à des étudiants durant l'année, et à des fonctionnaires en été (comme ils ont déjà commencé à le faire pour des saisonniers du privé). On sait ce qu'il advient de telles dispositions temporaires : elles constituent souvent des précédents qui annoncent une transformation complète. La CA de FO ESR soutient les prises de position des sections syndicales des CROUS d'Ile de France qui ont dénoncé cette tentative de dévoyer le rôle des CROUS : les CROUS doivent rester un service à destination des étudiants.

Les mêmes arguments sont utilisés pour chasser les étudiants de leurs lieux d'études à l'ENS Louis Lumière et à SupMéca, par exemple. La CA dénonce ces menées : les établissements publics d'enseignement supérieurs manquent déjà de locaux ; utiliser ceux dont ils disposent pour organiser les JO est une attaque directe inacceptable contre les conditions d'enseignement.

Développement syndical

Le syndicat national a voté la baisse de la part nationale des cotisations afin de permettre aux syndicats départementaux d'augmenter les leurs, dans le but d'assurer leur indépendance qui s'inscrit dans le principe de fédéralisme de la Confédération. Nous appelons tous les syndicats départementaux à remonter régulièrement les cotisations des adhérents. Trop souvent encore, nous ne recevons les cotisations qu'en fin d'année.

FO ESR se développe, mais les syndicats FO ESR qui grandissent sont généralement ceux qui vont au contact des personnels. Pour cela, les heures d'information syndicale sont un outil formidable quand elles sont tenues régulièrement. Nous appelons tous les syndicats départementaux à réunir les personnels en HIS, en AG, à discuter avec eux, à les aider à traduire les problèmes qu'ils rencontrent en revendication. C'est sur cette base que nous construirons le syndicalisme indépendant dans l'Enseignement supérieur et la Recherche.

- Les syndicats départementaux sont invités, s'ils le souhaitent, à demander la présence d'un membre du syndicat national pour animer de temps à autre des heures d'information syndicales
- Il sont invités à organiser des tournées régulières de services pour établir les cahiers de revendication des personnels qui peut ensuite être discuté lors d'entrevues, si possibles régulières, avec l'administration.

- Les syndicats départementaux sont invités à communiquer régulièrement par tous les moyens à disposition aux syndiqués et à tous les agents
- Chaque entrevue, instance à laquelle des élus FO ESR participe, chaque action du syndicat doit impérativement donner lieu à des comptes-rendus, même très succincts. Nous sommes mandatés par nos collègues et nous devons rendre compte du mandat qu'ils nous ont confié
- Enfin les syndicats départementaux doivent proposer les formations FO aux adhérents qui souhaitent militer. Le premier stage à proposer à tous, adhérents et militants est le stage « découverte FO », indispensable pour pouvoir s'inscrire à d'autres stages. Il est proposé par les Unions Départementales (UD) FO. La FNEC, notre fédération propose également tous les ans des stages spécifiques. Le programme de ces derniers est proposé en novembre ou décembre. Enfin il est possible, pour une demande spécifique, de s'adresser au syndicat national qui essaiera d'y répondre, dans la mesure de ses moyens.

Adoptée à l'unanimité.